



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 octobre 2019

Compte rendu de la séance du Conseil municipal réuni le mercredi 30 octobre 2019, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Laurent JONCOUR, excusé et Jérôme FONTENY, excusé

**Absent : Sébastien CROCQ,**  
**Secrétaire de Séance : Marc RAHER**

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Conseillers ayant pris part au vote : 10

Date de convocation : 24/10/2019

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 18 septembre 2019**

Présentation : Patrick TANGUY

Le compte rendu de la séance du mercredi 18 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. APPROBATION CONVENTION Appel à Candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux #2» - Cycle Travaux**

Présentation : Patrick TANGUY

Au terme d'un second appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des 60 projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau, à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation. 70 candidatures ont été retenues. L'enjeu : accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité de réaliser :

- L'opération N°1 Rénovation commerce et habitat en cœur de bourg (montant du projet : 767 500 €)
  - o Acquisition et mise en sécurité
  - o Etude TAG 29
  - o Rénovation du commerce (Bâtiment A) et Aménagement des espaces publics
  - o Création de logements (Bâtiment B)

- L'opération N°2 Valorisation du Patrimoine (montant du projet : 93 154 €)
  - o Chemin d'interprétation
  - o Valorisation de l'église
  - o Visite virtuelle de l'église
  - o Mise en valeur de la colline du château
- L'opération N°3 Aménagement du Cadre de vie (montant du projet : 31 000 €)
  - o Redynamisation des jardins partagés
  - o Aménagement de la peupleraie
- L'opération N°4 Mobilités douces (montant du projet 17 580,24 € en fonctionnement et 49 205,52 € en investissement)
  - o Electromobilité Partagée
  - o Développement du Vélo
- L'opération N°5 La Cour du Juch (montant du projet : 110 000 €)

Le projet déposé pour la commune au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 380 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires ainsi que Douarnenez Communauté un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 » à approuver :

- le protocole cadre

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,***

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,***

***Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 19 février 2019, se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,***

***Vu la délibération de Douarnenez Communauté, en date du 07 février 2019, affirmant le soutien à la commune de Le Juch par sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 »,***

**Considérant** la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoire et la Douarnenez Communauté ;

## **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et Douarnenez Communauté et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires et en lien avec les maîtrises d'ouvrage, les subventions fléchées dans le protocole en déposant les dossiers de demande de subvention, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Demande de subvention - FSIL**

Présentation : Patrick TANGUY

Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », il sera sollicité, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), une subvention de 5 500 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés à la pratique du vélo (opération 4.2. du programme).

Plan de financement :

- Dépenses : 11 000€
- Recettes : 11 000 €
  - o Dz Communauté : 2 750 €
  - o Commune : 2 750 €
  - o AAP Régional / FSIL : 5 500 €

Cette opération s'inscrit dans les projets retenus au titre de l'appel à candidatures "Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne"- cycle « Travaux », initié par l'Etat, la Région, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des territoires.

Il vous est proposé :

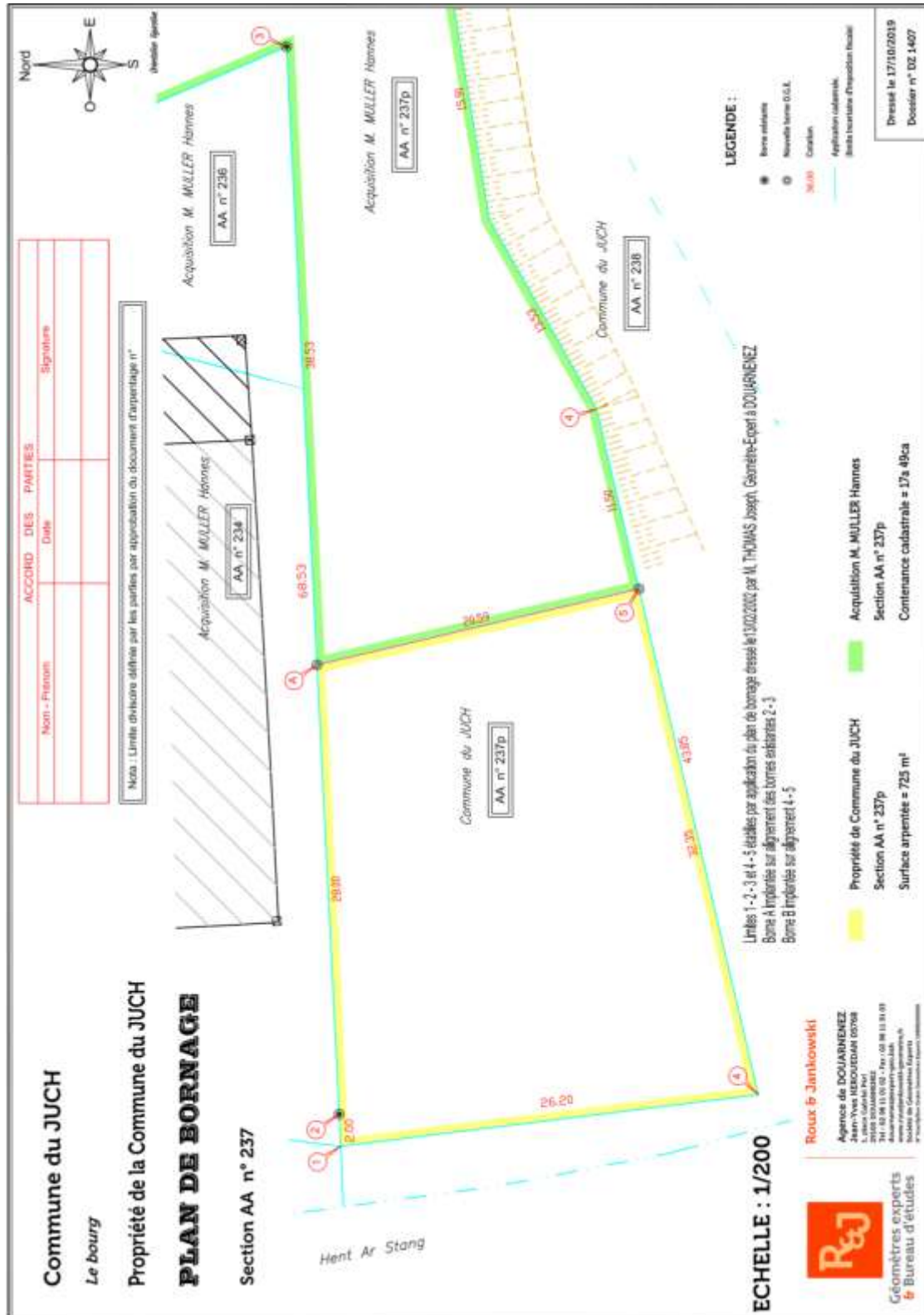
- de solliciter une subvention au titre de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) d'un montant de 5 500 € pour les travaux d'aménagement et d'équipements liés à la pratique du vélo (opération 4.2. du programme) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

## 4. Cession de terrain - parking Hent ar Stang - parcelle 237

Présentation : Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la commune a été sollicitée par M. Hannes MULLER afin que la commune cède une partie de la parcelle cadastrée AA 237 pour une surface de 1 749 m<sup>2</sup> tels qu'illustrée ci-dessous, pour un montant de 30 000 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la cession de la parcelle 1 749m<sup>2</sup> pour un montant de 30 000 €, non viabilisée,
- **Précise** que tous les frais inhérents à cette cession, y compris les frais d'acte administratif, seront à la charge de la commune,
- **Autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

## 5. Cession de terrain – service technique

Présentation : Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la surface du service technique apparaît trop importante au vue de son usage.

Monsieur le Maire propose la mise en vente d'une parcelle de 1 100m<sup>2</sup> pour un montant de 33 000 € le terrain soit 30 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la cession de la parcelle à raison de 33 000 € pour une surface de 1 100m<sup>2</sup>, non viabilisée,
- **Précise** que tous les frais inhérents à cette cession, y compris les frais d'acte administratif, seront à la charge de la commune,
- **Autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

## 6. Tarifs communaux 2020

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée les nouveaux tarifs municipaux proposés par la commission des finances réunie le 08 octobre 2019 applicables pour l'année 2020.

| DESIGNATION                         | PROPOSITION<br>COMMISSION<br>FINANCES | VOTE CONSEIL<br>MUNICIPAL |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| <b>CONCESSION DANS LE CIMETIERE</b> |                                       |                           |
| Simple pour 15 ans                  | 70,00 €                               | 70,00 €                   |
| Simple pour 30 ans                  | 140,00 €                              | 140,00 €                  |
| Double pour 15 ans                  | 150,00 €                              | 150,00 €                  |

|  |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Double pour 30 ans                                       | 300,00 €                | 300,00 €                |
| Case columbarium 15 ans                                  | 780,00 €                | 780,00 €                |
| Case columbarium 30 ans                                  | 1 560,00 €              | 1 560,00 €              |
| Cavurne 15 ans   | 625,00 €                | 625,00 €                |
| Cavurne 30 ans   | 1 250,00 €              | 1 250,00 €              |
| <b>PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS SIMPLES</b>                   |                         |                         |
| A4 (recto) noir et blanc                                 | 0,25 €                  | 0,25 €                  |
| A3 (recto) noir et blanc                                 | 0,50 €                  | 0,50 €                  |
| A4 (recto verso noir et blanc)                           | 0,45 €                  | 0,45 €                  |
| A3 (recto verso noir et blanc)                           | 0,90 €                  | 0,90 €                  |
| A4 recto couleur   | 0,50 €                  | 0,50 €                  |
| A3 recto couleur   | 1,00 €                  | 1,00 €                  |
| A4 (recto verso) couleur                                 | 1,00 €                  | 1,00 €                  |
| A3 (recto verso) couleur                                 | 2,00 €                  | 2,00 €                  |
| <b>PRODUITS DIVERS</b>                                   |                         |                         |
| Location du barnum                                       | 90,00 €                 | 90,00 €                 |
| Mise à disposition remorque                              | 40,00 € la rotation     | 40,00 € la rotation     |
| Mise à disposition tables                                | 4,00 € la table+2 bancs | 4,00 € la table+2 bancs |
| Déballeurs occasionnels,<br>Cirques et petits spectacles | 35,00 €                 | 35,00 €                 |
| Cartes postales - Particuliers                           | 0,50 €                  | 0,50 €                  |
| Cartes postales - Commerçants                            | 0,30 €                  | 0,30 €                  |
| Souricide Raticide – 10 sachets<br>(50g le sachet)       | 3,00 €                  | 3,00 €                  |
| Reliure de dossier                                       | 2,00 €                  | 2,00 €                  |
| Feuille plastifiée                                       | 1,00 €                  | 1,00 €                  |

| <b>SALLE SOCIOCULTURELLE</b>  |   |  |
|---|---|--|
| <b>Associations communales – cotisation annuelle (comprend une assemblée générale avec repas)</b> | Cotisation annuelle : 40,00 €           |  |
| <b>Associations communautaires ou conventionnées</b>  | <b>Du lundi 10h00 au samedi 8h00</b>    | <b>Du samedi 9h00 au lundi 9h00</b>    |
| Grande Salle ou petite salle  | 80,00 €                                 | 120,00 €                               |
| 3 Salles  | 110,00 €                                | 165,00 €                               |
| Activités culturelles (résidence de 1 à 5 jours)  | De 100 à 300 € sous conditions          |  |
| <b>Particuliers juchois</b>   | <b>Du lundi 10h00 au samedi 8h00</b>    | <b>Du samedi 9h00 au lundi 9h00</b>    |
| Petite salle (50€ la journée supplémentaire)  | 150,00 €                                | 225,00 €                               |
| 3 salles (100€ la journée supplémentaire)   | 250,00 €                                | 375,00 €                               |
| <b>Particuliers extra communaux</b>   | <b>Du lundi 10h00 au vendredi 16h00</b> | <b>Du vendredi 17h00 au lundi 9h00</b> |
| 3 salles (100€ la journée supplémentaire)   | 570,00 €                                | 850,00 €                               |
| <b>Activités produisant des recettes</b>  |   |  |
| Associations locales ou conventionnées forfait Petite salle                                       | 50,00 €                                 | 50,00 €                                |
| Associations locales ou conventionnées forfait 3 Salles   | 80,00 €                                 | 80,00 €                                |
| Association communautaires forfait Petite Salle   | 160,00 €                                | 160,00 €                               |
| Association communautaires forfait 3 Salles   | 240,00 €                                | 240,00 €                               |
| <b>Organisation professionnelle</b>   | <b>1/2 Journée</b>                      | <b>Journée</b>                         |
| Petite ou Grande salle  | 80,00 €                                 | 150,00 €                               |
| 3 salles  | 150,00 €                                | 250,00 €                               |

| <b>Activités spécifiques lundi au jeudi</b>  | <b>Créneau heures</b> | <b>3</b> | <b>Convention Annuelle</b> |
|--|-----------------------|----------|----------------------------|
| Cours de bien-être ou autres inférieur à 20 personnes Petite salle créneau de 3 heures | 50,00 €               |          | 500,00 €                   |
| Cours de bien-être ou autres supérieur à 20 personnes Grande salle créneau de 3 heures | 160,00 €              |          | 1 500,00 €                 |
| Débat public électoral   | 100,00 €              |          |                            |
| Débat public électoral communal  | Gratuit               |          | Gratuit                    |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs municipaux proposés par la commission des finances pour l'année 2020.

## **7. Taux d'imposition 2020**

Présentation : Marc RAHER

Sur proposition de la commission des finances réunie le 08 octobre 2019 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'application des taux identiques comme suit :

| <b><u>Taxes</u></b>     | <b><u>Taux 2016</u></b> | <b><u>Taux 2017</u></b> | <b><u>Taux 2018</u></b> | <b><u>Taux 2019</u></b> | <b><u>Taux 2020</u></b> |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <u>Habitation</u>       | 14.20%                  | 14,48%                  | 14,48%                  | 14,48%                  | 14,48%                  |
| <u>Foncier bâti</u>     | 19,04%                  | 19,42%                  | 19,42%                  | 19,42%                  | 19,42%                  |
| <u>Foncier non bâti</u> | 53,32%                  | 54,38%                  | 54,38%                  | 54,38%                  | 54,38%                  |



## 8. Subventions aux associations

Présentation : Marc RAHER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement des subventions aux associations comme détaillées ci-dessous :

| <b>LISTE ASSOCIATIONS</b>  | <b>VOTE<br/>CONSEIL<br/>MUNICIPAL<br/>en 2018</b> | <b>DEMANDE<br/>2019</b>  | <b>Nombre<br/>d'adhérents<br/>2019</b> | <b>Proposition<br/>Commission<br/>des Finances</b> | <b>VOTE DU<br/>CONSEIL<br/>MUNICIPAL</b> |
|--|---|--|--|--|--|
| <b>SANTE</b>   |   |  |  |  |  |
| Amicale des Donneurs<br>de Sang de Douarnenez<br>et ses environs   | 50,00 €   | 100  |  | 50,00 €  | 50,00 €                                  |
| <b>HUMANITAIRE</b>   |   |  |  |  |  |
| Banque Alimentaire   | 100,00 €  | 93   |  | 100,00 €   | 100,00 €                                 |
| Restaurant du Cœur   | 100,00 €  |  |  | 100,00 €   | 100,00 €                                 |
| <b>TOTAL Associations<br/>extérieurs</b>                           | <b>250,00 €</b>                                   | <b>193,00 €</b>  |  | <b>250,00 €</b>                                    | <b>250,00 €</b>                          |
| <b>ASSOCIATIONS<br/>COMMUNALES</b>                                 |   |  |  |  |  |
| APEL Ecole Notre Dame<br>de Toutes Grâce                           | 250,00 €  | 260,00 € +<br>exonération<br>d'une partie<br>des<br>locations de<br>la salle | 21                                     | 250,00 €   | 250,00 €                                 |
| Association Histoire et<br>patrimoine                              | 250,00 €  | 500,00 €   | 36                                     | 250,00 €   | 250,00 €                                 |
| Association Graine<br>d'Hellébore                                  | 250,00 €  | 250,00 €   |  | 250,00 €   | 250,00 €                                 |
| ASDJ   | 900,00 €  | 1 000,00 €   | 55                                     | 1 000,00 €   | 1 000,00 €                               |
| Comité de Jumelage   | 350,00 €  | 400,00 €   |  | 250,00 €   | 250,00 €                                 |
| Ecole Notre Dame de<br>Toutes Grâce Noël                           | 400,00 €  |  |  | 500,00 €   | 500,00 €                                 |
| Ecole Notre Dame de<br>Toutes Grâce (ENR)                          |   | 3 210,00 €   |  | 3 210,00 €   | 3 210,00 €                               |
| OGEC Ecole Notre Dame<br>de Toutes Grâce<br>Fonctionnement cantine | 1 500,00 €  |  | 8                                      | 1 500,00 €   | 1 500,00 €                               |

|                                   |                   |            |    |                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|------------|----|-------------------|-------------------|
| Club des retraités                | 250,00 €          |            | 27 | 250,00 €          | 250,00 €          |
| Sté chasse des Stangs             | 250,00 €          |            | 8  | 80,00 €           | 80,00 €           |
| Sté chasse La Juchoise            | 250,00 €          | 250,00 €   | 17 | 170,00 €          | 170,00 €          |
| Comité d'animation                | 250,00 €          | 300,00 €   | 30 | 250,00 €          | 250,00 €          |
| <b>TOTAL Associations locales</b> | <b>4 900,00 €</b> | 5 920,00 € |    | <b>7 960,00 €</b> | <b>7 960,00 €</b> |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS</b>          | <b>5 150,00 €</b> | 6 113,00 € |    | 8 210,00 €        | 8 210,00 €        |

## 9. Contrat d'association OGEC

Présentation : Isabelle KERVAREC

Il convient dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'école NOTRE Dame de Toutes Grâces d'actualiser le montant du versement. Ainsi, il est proposé un versement pour l'année 2020 de 38 238,97 € soit 3 186,58 € mensuel. Ce montant correspond à 50 élèves, sans distinction de leur commune de résidence, répartis comme suit : 13 maternelles et 37 primaires l'année 2019-2020 conformément à la détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 186,58 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2020 soit un montant annuel de 38 238,97 €, versée mensuellement à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâces.

## 10. Rapport de la CLECT du 16 septembre 2019

Présentation : Marc RAHER

*Vu le rapport de la CLECT du 16 septembre 2019*

M. Marc RAHER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT du 16 septembre 2019.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RAHER, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 16 septembre 2019.

## 11. Nombre de postes au Conseil communautaire

Présentation : Patrick TANGUY

*Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes Douarnenez Communauté ;*

M. le Maire informe l'assemblée du nombre total des délégués communautaires de Douarnenez Communauté.

| Communes        | NB de délégués 2014-2020 | NB de délégués 2020-2026 |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| Douarnenez      | 10                       | 13                       |
| Poullan-sur-Mer | 3                        | 5                        |
| Pouldergat      | 3                        | 4                        |
| Kerlaz          | 3                        | 2                        |
| Le Juch         | 3                        | 2                        |
|                 | <b>22</b>                | <b>26</b>                |

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick TANGUY, Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance d'augmentation du nombre de délégués et de leur répartition par commune.

## 12. Participation communale pour l'effacement des réseaux Kervogat -ER-2019-087-3 / programme 2019

Présentation : Patrick TANGUY

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : EFFACEMENT DES RESEAUX - KERVOGAT.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LE JUCH afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA..... 75 060,00 € HT

- Réseaux de télécommunication (génie civil) ..... 12 290,00 € HT

Soit un total de ..... 87 350,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 75 060,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA ..... 0,00 €

- Réseaux de télécommunication (génie civil) ..... 14 748,00 €

Soit un total de ..... 14 748,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 14 748,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : EFFACEMENT DES RESEAUX - KERVOGAT.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 14 748,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

### **13. Rapport d'activité 2018 – Douarnenez Communauté**

Présentation : Marc RAHER

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune membre (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales).

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RAHER, Adjoint au Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018 de Douarnenez Communauté.

### **14. Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif)**

Présentation : Yves TYMEN

M. Yves TYMEN, Adjoint au maire présente aux Conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) pour l'année 2018.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Yves TYMEN, le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et ne pas avoir d'observations à formuler et adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (collectif et non collectif) pour l'année 2018.

## 15. Rapport annuel 2018 – Prix et qualité du service d'élimination des déchets

Présentation : M. Patrick TANGUY

M. Patrick TANGUY présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets conformément au décret n°2000-041 du 11 mai 2000.

Le rapport complet a été transmis aux Conseillers municipaux qui sont invités à faire part de leurs remarques et questions.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick TANGUY, maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'année 2018.

## 16. Rapport des adjoints

Marc RAHER :

Changement du copieur :

- 2 033 € HT
- Coût copies NB : 0,0038 vs 0,109 avant
- Coût copies couleur : 0,038 vs 0,1094 avant

Yves TYMEN :

Aire de covoiturage de Penfrat : merlon de terre avec une entrée et une sortie pour permettre l'utilisation de l'aire la semaine. Les travaux doivent être réalisés pour fin de semaine prochaine (semaine 45).



Un arrêté de stationnement a déjà été pris.

Rdv avec le Département le mercredi 13 novembre

Discothèque en fermeture administrative pour 7 jours, du lundi 28 octobre au lundi 4 novembre 2019

Installation de conteneurs derrière la maire :



Travaux prévus fin 2019 – 2020 :

- Marquage rue des places rue Hent ar stang,
- Lisse lavoir
- Aménagement terrasse devant la maison cœur de bourg
- Installation appui-vélos / consigne à vélos
- Ralentissement à 70 km/h Tall ar hoat / Kerarneuf / Tall ar roz
- Emulsion à Kersantec
- Vérification et réparation éventuelle des pavages des bouches d'égout
- Réhausse de l'abri bus
- Sécurisation Rue Louis Tymen => programmation d'une réunion

Réfection d'un appartement des logements communaux (Bourdon) : pas de travaux depuis 2004

VMC des logements communaux : Devis de 9 080 € HT

Infiltration d'eau dans la salle socio : réfection du pyrodôme de la salle socio nécessaire, devis de 35 780,13 € HT





**Isabelle KERVAREC :**

Dénomination des voies : bloqué par rapport à la poste

Projet de CTG (Convention Territoriale Globale) : présentation du dossier à prévoir

Convention Foot : réunion / commission Sport prochainement

Programme des associations pour 2020

**Patrick TANGUY :**

Travaux église

Travaux cheminement





Eclairage du bourg : afin de mettre en valeur l'église, il est proposé de rajouter des éclairages. Le coût serait d'environ 2 000 € HT.

Accueil d'une stagiaire : licence pro « Métiers des administrations et des collectivités territoriales » avec pour tâches la mise à jour du règlement de la salle socio, la convention Commune / Histoire et Patrimoine pour le ZAL / comptabilité / urbanisme / accueil.

Présente du 18 au 29 novembre 2019, du 9 au 20 décembre 2019 et du 8 au 19 juin 2020

Rémunéré par le CDG

Salle socio-culturelle : fermeture à 2h00 du matin (baisse des locations ressentie)

11 novembre : lettrage refait gracieusement par Alain Nicolas





## **17. Questions diverses**

RAS

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Le secrétaire de séance,